**Cours Health Emergencies in Large Populations (H.E.L.P.)**

**Protection humanitaire**

**Durée : 90 minutes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Objectifs pédagogiques : ce que les participants doivent être en mesure de faire à l’issue de la formation** | **Objectifs de mise en œuvre : étapes intermédiaires et complémentaires permettant d’atteindre les objectifs pédagogiques** | **Points essentiels / sujets de référence** |
| 1. *Être capable* d’expliquer le concept de protection humanitaire et d’identifier les principaux problèmes de protection rencontrés par les personnes touchées en cas de crise humanitaire aigüe et prolongée | * 1. *Être capable* d’expliquer comment les acteurs humanitaires définissent et entendent la notion de protection humanitaire | * Définition établie par l’IASC   Protéger les personnes contre la violence, les abus, la coercition et la privation délibérée   * Il incombe au premier chef aux autorités (étatiques ou non) de protéger et de défendre les droits des personnes se trouvant sur leur territoire (obligations légales) – Lien vers le module « Cadre juridique » |
| * 1. *Être capable* d’identifier les problèmes de protection et les risques sous-jacents que les personnes et les communautés sont susceptibles de rencontrer | * Comprendre les risques en matière de protection dans le contexte * Protection contre quoi ?   + Violence / Menace de violence, abus, coercition, privation * Qui est touché ?   + Individus, familles, communauté, groupe de population, services, etc.   + Vulnérabilités   + Comment les personnes et les communautés affrontent-elles ces risques ou ces problèmes ?   + Capacités, résilience   + Mécanismes d’adaptation négatifs |
| 1. *Être capable* d’identifier des interventions appropriées pour répondre aux besoins de protection des personnes touchées dans le cadre de crises humanitaires aigües et prolongées | * 1. *Être capable* d’expliquer les rôles complémentaires des autorités et des acteurs humanitaires dans la gestion des besoins de protection d’une population ; voir les modules « Contexte général » et « Acteurs dans les interventions humanitaires/coordination » | * Niveaux de responsabilité * Autorités – Autres acteurs * Parties prenantes ayant un mandat de protection spécifique * Parties prenantes sans mandat de protection spécifique * Le rôle joué par les personnes et communautés touchées dans leur propre protection : résilience ? * Intégration de la protection * Approche minimale en matière de protection ?   + Ne pas nuire |
| * 1. *Être capable* d’expliquer les types d’interventions réalisées dans le domaine de la protection humanitaire | * L’« œuf de protection » : les niveaux d’intervention * Action préventive * Action réactive * Action corrective * Action sur le milieu * Stratégies d’intervention   + Modes d’action Voir le module « Gestion du cycle de programme » * Inciter et convaincre les autorités de s’acquitter de leurs obligations * Soutien aux capacités existantes ! * Mobilisation de tiers * Remplacement / Mise en place de services propres * Dénonciation * Exemples d’activités sélectionnés   + Au niveau individuel, de la famille, de la communauté, des autorités * Concernant des interventions en matière de santé / santé publique |
| 1. *Être capable* de décrire en quoi les interventions en matière de protection se recoupent avec les interventions dans le domaine de la santé | * 1. *Être capable* d’expliquer en quoi les interventions en matière de santé peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de protection, et inversement | * Proximité des professionnels de la santé publique, à l’écoute et au contact des personnes touchées > source d’information concernant les problèmes de protection   + Nécessaire respect de la dignité   + Consentement éclairé   + Confidentialité / Dossier médical   + « Dilemme des données » quant à la collecte et au partage des données (ne pas nuire) – voir le module « Collecte, analyse et partage de données » * Violence contre les soins de santé – voir le module « Violence contre les soins de santé » * Exemples concrets, p. ex. point d’eau éloigné, latrines séparées correctement éclairées, soutien aux moyens de subsistance, évacuation des personnes blessées hors de la zone de conflit |
| * 1. *Être capable* de décrire des façons de consolider la relation entre la Protection et la Santé | * Approches intégrées   + Processus clair établi dans le respect de la confidentialité et conformément à la législation locale, communication, coordination coopérative, activités collaboratives – Voir le module « Acteurs dans les interventions humanitaires / Coordination |